

CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE

Les Présidents des Parlements Euro-méditerranéens réunis lors de leur 5^{ème} Conférence, tenue à Barcelone les 25 et 26 novembre 2005,

Ont renouvelé, lors du dixième anniversaire de la Déclaration de Barcelone de 1995, leur adhésion au Processus mis en place à cette occasion ainsi que leur confiance en ce forum en tant que cadre multilatéral de dialogue et de coopération au niveau politique et de la sécurité, économique et financier, ainsi que social, culturel et humain.

Ils se sont félicités du fait que la dimension parlementaire du Processus, bien qu'à peine ébauchée dans la Déclaration, se soit concrétisée par la mise en place de deux institutions : l'Assemblée Parlementaire Euro-méditerranéenne, créée par la Conférence Ministérielle de Naples en décembre 2003 et cette Conférence des Présidents des Parlements Euro-méditerranéens, toutes les deux déjà consolidées et constitutives d'échanges fructueux d'idées et d'initiatives.

Ils ont souligné l'importance d'approfondir le développement d'instruments qui revitaliseraient l'esprit de la Déclaration de Barcelone et qui auraient pour but d'accomplir des objectifs plus ambitieux de dialogue et de coopération entre les deux rives de la Méditerranée.

Bilan d'une décennie et perspectives du Partenariat

1. Le Processus de Barcelone constitue une initiative ambitieuse dont les objectifs, dans le cadre d'une Europe différente de celle de 1995, sont toujours, dix ans après, parfaitement valables. Pendant ce laps de temps, beaucoup de choses ont été faites pour réaliser ces objectifs mais il reste encore du travail. Les Parlements doivent encourager les Gouvernements à continuer à oeuvrer en faveur de l'accomplissement de tels objectifs, en particulier au travers d'une dotation budgétaire adaptée à leur importance.
2. Malgré les efforts réalisés ces dix dernières années, le fossé économique, social et technologique séparant les deux rives de la Méditerranée s'est creusé. La Méditerranée est aujourd'hui la frontière la plus inégale du monde. Cependant, loin d'être le motif de critique d'un Processus qui pouvait difficilement résoudre par lui-même les problèmes complexes de la région, cela doit être considéré

comme un levier pour l'essor des investissements étrangers directs, pour un soutien financier plus important et un transfert de technologie plus efficace.

3. Le réseau des Accords d'association entre l'Union Européenne et les Pays méditerranéens fait l'objet d'une évaluation positive unanime. De tels accords ont renforcé l'adaptation du cadre légal ; leurs clauses libéralisatrices peuvent énormément contribuer au développement de la zone et devraient encourager l'intégration régionale, par le biais du système de cumul des règles d'origine, récemment approuvé.

L'accélération des processus de ratification des Accords d'association qui, déjà signés, attendent cette démarche pour entrer en vigueur, serait d'un intérêt majeur. Ces Accords constituent un canal privilégié pour les relations bilatérales qui reflètent, de plus, le triple volet politique, économique et social, caractérisant jusqu'à le définir le Processus de Barcelone. Il est de la compétence des Parlements non seulement de ratifier mais également de travailler à la promotion dans les Gouvernements respectifs d'un sujet si primordial.

4. L'objectif mentionné dans la Déclaration de Barcelone d'obtenir pour 2010 une Zone de Libre Echange euro-méditerranéen est, aujourd'hui, encore loin d'être accompli. Mais des Accords comme celui signé à Agadir en février 2004 constituent non seulement un instrument de coopération Sud - Sud très louable mais également un pas important vers cet objectif qui ne doit pas simplement être réaffirmé théoriquement mais poursuivi de façon active.
5. Les migrations et l'intégration des immigrés dans la société d'accueil sont des questions auxquelles l'analyse du Partenariat Euro-méditerranéen doit apporter la perspective enrichissante que lui octroie sa diversité de cultures et de situations économiques et sociales. Il est important de formuler des politiques d'intégration appropriées qui respecteraient mutuellement les droits des immigrés et les valeurs et obligations civiles du pays d'accueil.
6. Constatant les efforts visant à transformer la Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat (FEMIP) en Banque Euro-méditerranéenne de Développement, on considère que sa mise en place jusqu'à atteindre la dimension nécessaire qui permettrait l'essor économique des partenaires méditerranéens serait un grand signe de l'engagement politique des Etats membres de l'Union Européenne.

Sécurité et stabilité

7. Plusieurs pays représentés lors de cette Conférence sont marqués par les cicatrices récentes de terribles attentats terroristes et aucun n'est épargné par cette menace qui concerne de la même façon, comme l'expérience le prouve bien tristement, tant la rive Nord que la rive Sud de la Méditerranée. Le terrorisme est un problème que partagent tous les pays Euro-méditerranéens et seule une stratégie commune peut se révéler efficace dans la lutte contre celui-ci.

Une telle lutte implique nécessairement de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme qui regroupent transversalement tous les domaines dans lesquels le Partenariat développe son travail : les domaines politique, économique et social. La collaboration des pays de l'Union Européenne est indispensable pour que les partenaires méditerranéens puissent faire face à la menace de l'extrémisme.

Les Parlements peuvent jouer un rôle important dans la transposition aux législations nationales des différents instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme.

8. Le conflit du Moyen-Orient est, sans aucun doute, une des questions qui complique le plus la situation de la sécurité et la stabilité de la Méditerranée. Bien qu'un optimisme injustifié soit excessif, il est juste de reconnaître le retrait israélien de la bande de Gaza et la position responsable de l'Autorité palestinienne comme de récentes déclarations selon lesquelles le Processus de Barcelone, unique forum dans lequel coïncident pour l'instant les deux parties, peut et doit être l'occasion d'un dialogue entre celles-ci permettant, sur la base du respect du Droit International par les deux parties, d'avancer vers une solution juste et durable.
9. Il faut se féliciter de l'impulsion que le Processus a donnée aux réformes politiques entreprises par certains partenaires méditerranéens qui ont connu un progrès considérable en matière de pluralisme politique et d'élargissement des libertés publiques.
10. La sécurité et la stabilité dans la région sont également liées, à long terme, à l'utilisation durable et à la conservation des ressources naturelles comme le pétrole ou le gaz. La dépollution de la Mer Méditerranée, l'absence d'eau dans de vastes zones de la région et la désertification progressive à laquelle celle-ci donne lieu rendent impérative la coopération à tous les niveaux.

Société, culture et dialogue des civilisations

11. La mise en place de la Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, en tant que réseau euro-méditerranéen de groupements de la société civile, permettra de lier plus étroitement les citoyens et le Processus. Cela devrait faciliter la coopération et les échanges entre les Etats qui y participent, la compréhension de l'importance du Partenariat de la part des opinions publiques respectives et, ce qui est encore plus important, la compréhension mutuelle entre les peuples des deux rives. Car, ce n'est qu'au travers du dialogue que la brèche d'une compréhension réciproque peut être comblée.
12. Dans ce sens, les Présidents considèrent l'initiative de « l'Alliance des civilisations », présentée par l'Espagne et la Turquie aux Nations Unies, très opportune à un moment où le dialogue interculturel auquel fait référence le Plan d'action conclu à Valence est perçu comme de plus en plus nécessaire. Un tel dialogue doit constituer un axe privilégié pour relancer le Processus de Barcelone.

Conclusion

13. Ils constatent avec satisfaction que les 27 partenaires d'origine du Processus sont maintenant au nombre de 35. L'élargissement de l'Union Européenne qui, selon certains, a déplacé le centre de gravité européen vers l'Est, creusant encore plus les déséquilibres entre le Nord et le Sud, devrait être, au contraire, une opportunité pour étendre la relation Euro-méditerranéenne.
14. Ils confirment de façon unanime l'objectif de maintenir le plus haut niveau de dialogue entre les Présidents des Parlements et faire de ce forum un instrument privilégié pour la compréhension et le progrès politique, économique et social de la région.

Les Présidents ont également exprimé leur sincère remerciement au Congrès des Députés et au Sénat d'Espagne pour l'organisation de la Conférence et au Parlement de Catalogne pour son accueil.

